

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 505

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 505 21 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rodolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

505

Domaine public

La recherche et les bureaucrates

Le débat sur la recherche n'a pas eu lieu. Quelques coups de griffes et le Conseil national a voté sans opposition les 610 millions demandés pour le Fonds national de la Recherche scientifique (FNRS). Surprenante conclusion après les menaces d'économie proférées un peu partout à la suite du rejet du paquet fiscal.

L'écoute de la tribune parlementaire, de la radio et de la télévision, peut fournir un début d'explication. Dans notre société la recherche est un mot mythique du vocabulaire. Sauf à passer pour un cul-terreux, on ne peut y être opposé. La recherche ne participe-t-elle pas en effet de cette idéologie du progrès, qui survit encore dans les partis politiques, dans tous les partis, puisque nous n'avons même à droite que des réactionnaires frileux ? En outre, opposée au manque de matières premières, la recherche vient appuyer le savoir faire helvétique dans le discours qui exalte les vertus nationales.

Ainsi reconnue idéologiquement, la recherche s'avance masquée. Car c'est en toute méconnaissance de cause, sauf d'honorables exceptions, que les députés et magistrats parlent de la recherche. Le langage politique patine, lorsqu'il s'agit de saisir une réalité que les chercheurs eux-mêmes ont de la peine à décrire sur le plan théorique. Il y a des recherches. Mais qu'est-ce que la Recherche ? Ce qui n'empêche pas les parlementaires d'en disserter, de vouloir en définir la politique et, au nom de celle-ci, d'accorder des crédits ou de menacer de les couper.

Le Conseil national a donc beaucoup parlé de la nécessité de faire des choix dans les projets de recherche. Sur ce point, le radical Otto Fischer a été si bien entendu qu'il a pu retirer sa proposition de diminution des crédits. D'autres ont souligné la nécessaire indépendance du chercheur — libéralisme culturel oblige —; une indépendance d'ailleurs elle aussi mythique,

tant ont changé depuis le 19e siècle et les conditions financières et sociales des chercheurs, et les conditions de production des connaissances nouvelles.

Au centre de ce débat les programmes nationaux. Ils ont été créés pour "servir à l'exécution des recherches que requiert l'accomplissement de tâches d'intérêt national". En d'autres termes une recherche orientée, dont les thèmes et la problématique ne sont pas définis en premier lieu par les chercheurs qui y travailleront. A ces programmes — donc engagés ou définis à ce jour — le Fonds national doit consacrer 12% de la subvention fédérale, soit 72 millions de francs pour la période qui vient de s'écouler (1).

Pourquoi ces programmes mis sur pied à partir de 1976 ? La réponse n'est pas simple; en tout cas une volonté de contrôle sur une partie des dépenses de recherche qui croissent rapidement — 2 millions en 1952 pour le FNRS, 660 millions en 1976 — alors que les ressources de la Confédération ne suivent pas. Et puis également les besoins propres de l'administration qui cherche à se procurer des résultats scientifiques, une sorte d'aide à la décision et à la planification.

Le débat politique a tourné court pour l'instant à propos de la subvention au FNRS pour la période 1980-1983. Mais à l'intérieur du monde des chercheurs des Universités et de l'administration fédérale, il va se poursuivre certainement, d'autant que le mandat de l'actuel président du Conseil national de la recherche, le libéral genevois Olivier Reverdin, arrive à échéance le 31 décembre 1980.

Les programmes nationaux méritent-ils le bruit que l'on fait autour d'eux ? Pour apprécier leur portée politique, il faut tout d'abord rappeler que l'ensemble de la recherche fondamentale et appliquée mesurée en francs est assumée en Suisse pour 80% par l'industrie privée, notamment la chimie. Le reste est l'affaire de la Confédération (ainsi Fonds national

SUITE ET FIN AU VERSO